Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELII Publié le DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

D: 003-240300657-20251027-20251027_007-D

DU PAYS D'HURIEL

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL Réunion du 27 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt sept octobre à dix-huit heures, à la salle des fêtes d'Archignat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation: 20 octobre 2025

<u>Délégués en exercice</u>: 28 Délégués présents: 23

Etaient présents: Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., MANGERET C., CHEMINET JL, LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

<u>Délégués excusés</u>: DUBREUIL A. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), BOUTET S. (pouvoir à JP PENAUD), DUNEAUD JL. (pouvoir à R. LAMY), ROUYAT H. (pouvoir à P. NOWAK),

Soutien à l'École de Musique Associative en Pays d'Huriel (E.M.A.P.H.) - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un piano numérique

Le Président rappelle que l'École de Musique Associative en Pays d'Huriel (E.M.A.P.H.), soutenue par la Communauté de Communes et le Département, compte sept professeurs et propose des cours de musique, chant et solfège à destination des habitants du territoire.

Face à l'augmentation du nombre d'élèves, l'association a sollicité une aide exceptionnelle pour l'acquisition d'un piano numérique, destiné à renforcer le matériel pédagogique utilisé pour les cours et les concerts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'École de Musique Associative en Pays d'Huriel pour l'achat d'un piano numérique,
- ✓ de préciser que cette aide est sans incidence sur la subvention de fonctionnement annuelle,
- ✓ d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette décision.

Pour copie conforme, Huriel, le 30 octobre 2025 Le Président,

Jean-Elie CHABROL